

## PROCES-VERBAL de la séance du 16 juin 2014

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet. Il salue la présence de Monsieur Daniel Rochat, boursier communal de Lully, et de M. Pascal de Benoît, architecte, à qui le mandat de la construction des deux salles de classes a été confié.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et demande si quelqu'un souhaite y apporter une modification. Ce n'est pas le cas.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 55 membres sont présents sur 93 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 10 février 2014, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas. Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications.

Monsieur Philippe Hartmann voudrait ajouter des précisions sur son intervention à la page 67. Bien qu'il a dit qu'à sa connaissance l'Ofrou avait pris du retard dans les mesures de bruit et dans la mise en valeur des résultats, il a aussi dit qu'à sa connaissance les propriétaires avaient la possibilité de contacter l'Ofrou pour obtenir les valeurs d'émission de bruit pour leur parcelle.

Monsieur Hartmann souhaiterait apporter des précisions sur la remarque concernant son mandat avec la commune à la page 67. En effet, les communes de Chigny et Lully lui ont confié le mandat de les représenter dans le groupe technique de *Région Morges*. En parallèle, Monsieur Hartmann participe aussi à des séances intercommunales et des prises de positions liées au contournement autoroutier. En revanche, il n'a pas de mandat de la Municipalité en lien avec le phragmicompostage, la STEP ou le bruit de l'autoroute dans le quartier de Chantemerle. Les informations qu'il a pu fournir à certaines personnes l'ont été à titre purement personnel.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2014 est accepté à l'unanimité avec les modifications demandées.

### Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de deux personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Madame	Sandra	RODRIGUES DE LA RUBIA
Madame	Maryline	THORIN BURGDORFER

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Correspondance

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que le bureau a reçu un courrier de Région Morges adressé au dix communes membres. Il invite tous les conseillers à la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale le 13 septembre 2014 à St-Prex. C'est l'occasion de découvrir les grands projets de la région, d'écouter les représentants politiques et de réfléchir aux enjeux du développement.

Le bureau du Conseil général a reçu une lettre du Municipal, Monsieur Oswald Krieg, annonçant sa décision de démissionner de la Municipalité de Lully au 31 décembre 2014. Après 14 ans au service pour la commune de Lully, Monsieur Krieg espère un transfert en douceur et la continuation d'une politique toujours basée sur la gestion et l'intérêt de Lully.

### Communications de la Municipalité

Madame Marlise Holzer informe l'assemblée que les travaux d'extension du collège avance et que la sécurité des enfants est assurée. Les deux nouvelles salles de classe seront prêtes à la rentrée scolaire le mois d'août.

En ce qui concerne la taxe poubelle, la Municipalité a décidé de ne pas encore réduire la taxe de Fr. 100.- pour 2014. Cependant, la Municipalité a pris l'option d'exonérer les enfants jusqu'à 20 ans de cette taxe au lieu de 18 ans auparavant.

Le Conseil Intercommunal de l'ASIME a adopté à l'unanimité le nouveau règlement de transport scolaire qui confirme la distance de 2,5 km pour avoir droit au paiement d'un abonnement de bus. La Municipalité de Lully a décidé de participer aux frais de transport des élèves à la Burtignière à raison de Fr. 200.- par enfant sur simple demande au bureau du greffe.

Au sujet de diverses motions déposées au Conseil Général, la Municipalité confirme y avoir répondu à toutes et regrette que leurs réponses ne conviennent pas à tous.

Seule la motion sur l'éclairage public est encore en étude. Elle sera traitée ensemble avec une réfection des routes dans les quartiers de Chantemerle, le Galetas et le Sécheron.

La cantine scolaire fonctionne bien. Cette prestation coûte à la collectivité Fr. 16'500 par année sans compter la location et l'amortissement des locaux. La plateforme commune/canton a repris avec des négociations très difficiles et les communes en attendent les résultats avant de mettre sur pied un autre accueil si cela s'avère nécessaire.

Le contournement autoroutier n'est plus, pour l'instant, d'actualité. Cependant, la commune de Morges a déposé une demande à la Confédération afin d'intégrer ce projet dans FORTA (fond pour financement des projets routier au plan national).

La Municipalité a dû attendre quatre mois pour recevoir une réponse du SDT pour mettre en conformité l'ancienne zone S avec le règlement de 1998. C'était juste quelques jours après que la loi a changé le 5 mai et mis en application le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Monsieur Daniel RoCHAT se retire de sa fonction de Boursier communal après 42 ans de collaboration avec Lully. Il est vivement remercié par la Municipalité. C'est Madame Agnès Harr qui prend le mandat.

Madame Corinne Tréhan quittera son poste de secrétaire municipale à la fin de l'année 2014.

Madame Holzer fait part de la démission du Municipal Monsieur Oswald Krieg. La Municipalité respecte sa décision qu'elle espère faciliter une transmission en douceur avant la fin de la législature.

### **Elections réglementaires**

Selon l'article 8 de notre règlement, le conseil nomme dans son sein chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet :

- son président
- son vice-président
- deux scrutateurs et deux suppléants

### **Election à la présidence**

Pour l'élection à la présidence, Monsieur le Président laisse sa place au vice-président, Monsieur Vincent Chabloz. Monsieur Fabien Coucet est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2015.

Monsieur Chabloz demande s'il y a d'autres propositions pour la présidence. Il n'y en a pas.

**Monsieur Fabien COUCET est tacitement élu Président du Conseil Général de Lully.**

### **Election à la vice-présidence**

Monsieur Vincent Chabloz est d'accord de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2015. Monsieur le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Vincent CHABLOZ est tacitement élu vice-président du Conseil Général de Lully.**

### **Election des scrutateurs**

Selon l'article 9 du Règlement du Conseil général, les scrutateurs et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les scrutateurs en place sont Madame Mireille Schmid et Monsieur Olivier Cretegy. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Olivier CRETEGNY et Madame Mireille SCHMID sont tacitement élus scrutateurs.**

### **Election des scrutateurs suppléants**

Les scrutateurs suppléants en place sont Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT. Les deux sont d'accord de poursuivre leur mandat.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Claude PRIOR et Madame Viviane RONDOT sont tacitement élus scrutateurs suppléants.**

### **Election à la Commission de Gestion**

Bien que la Commission de Gestion soit une commission permanente, une tradition bien établie dans notre conseil veut que les membres de celle-ci montent en grade chaque année, ce qui permet au rapporteur de se retirer. Elle se compose de 5 personnes, dont un rapporteur, 2 membres et 2 suppléants.

Monsieur Eric AFFOLTER, rapporteur, se retire.

Pour 2014-2015 :

Madame Geneviève BERCLAZ devient rapporteur.

Monsieur Eric Abetel reste membre et Monsieur Philippe Steiner devient membre.

Madame Antoinette Gfeller passe 1<sup>ère</sup> suppléante.

Il faut donc procéder à l'élection d'un 2<sup>ème</sup> membre suppléant à la Commission de Gestion et Monsieur le Président attend des propositions de candidature.

Monsieur Laurent Viquerat propose Monsieur Marc Prior. Il accepte.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Marc PRIOR est élu 2<sup>ème</sup> suppléant à la Commission de Gestion, à l'unanimité.**

### **Election à la Commission de Finances**

Monsieur Stephan Bachmann quitte Lully et donc la Commission de Finances. Il faut donc procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission de Finances.

Monsieur Benedikt Schwartz se propose. Il n'y a pas d'autres propositions de candidature.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

**Monsieur Benedikt SCHWARTZ est élu 2<sup>ème</sup> suppléant à la Commission de Finances, à l'unanimité.**

### **Adoption des comptes communaux 2013**

Monsieur Fabien Coucet rappelle à l'assemblée la présence de Monsieur Daniel RoCHAT, boursier communal qui pourrait répondre aux questions concernant les comptes communaux 2013.

Madame Marlise Holzer présente les comptes 2013 que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Monsieur Eric Affolter.

La commission de gestion souhaite proposer de mettre en place une liste des différents postulats, motions, qui serait établie par le Président du Conseil et régulièrement mise à jour. Elle souhaite également que les PV du Conseil général indiquent de manière claire lorsqu'une motion ou qu'un postulat est considéré comme clos ou encore en attente de réponse.

Monsieur Fabien Coucet et Madame Marlise Holzer sont favorable à mettre une liste en place.

Monsieur Coucet ouvre la discussion sur le point 1 des conclusions, soit d'accepter les comptes pour l'exercice 2013 et le bilan au 31 décembre 2013. Personne ne prend la parole.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Les comptes 2013 et le bilan au 31 décembre 2011 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Coucet ouvre la discussion sur le point 2 des conclusions, soit de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013.

Il n'y a pas de discussion.

Monsieur Fabien Coucet demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013, à l'unanimité.

### **Rapport d'activité 2013**

Le syndic, Madame Marlise Holzer présente le rapport.

Monsieur Coucet donne la parole à qui veut la prendre. Il n'y a pas de discussion.

### **Préavis municipal No 03/2014 : Equipements complémentaires de la station d'épuration des communes de Lully et Lussy-sur-Morges**

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Monsieur Benedikt Schwartz.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Annia Haselbach demande si on peut fixer le temps en année d'amortissements. N'y a-t-il pas un risque de devoir remplacer les pièces avant la fin de l'amortissement. Un amortissement de 30 ans paraît trop long.

Monsieur Daniel Rochat clarifie qu'une période de 30 ans est standard et sous réserve d'amortissement. La somme demandée est raisonnable.

Monsieur Olivier Cretegny demande quel est le fonctionnement d'une vanne de clapet motorisée?

Monsieur Gérald Petit répond qu'elle calcul le débit d'eau. C'est pour éviter les eaux parasites dans les bassins de phragmicompostage.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 03/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 16 juin 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 03/2014,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'approuver le choix des équipements complémentaires nécessaires à la STEP de Lully-Lussy;
- D'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr 45'500.- destiné à couvrir les coûts de ce projet pour la commune de Lully.

- De financer ce montant par un emprunt bancaire.
- D'amortir la part de l'investissement à la charge de la commune de Lully soit Fr 45'500.- sur une durée de 30 ans, à raison de Fr. 1'500.- par année, la première fois au budget 2015.

Accepté à une forte majorité, 3 abstentions.

**Préavis municipal No 04/2014 : construction de 2 salles de classe supplémentaires Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 51'500.- pour la pose de panneaux photovoltaïques et la création de 4 coupoles.**

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée. Il précise que le Conseil général a demandé les panneaux et que le Directeur des écoles a demandé les coupoles.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Madame Fabienne Sendall.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Keith Smith.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Christophe Gachnang dit que c'est étrange que le directeur se prononce si tardivement sur la pose des coupoles.

Monsieur Olivier Cretegnny estime que l'enveloppe attribuée à la construction des deux classes est déjà assez considérable et il espère que d'autres "oublis" ne seront pas tous facturés.

Madame Eva De Ancos voudrait savoir pourquoi le directeur se prononcerait sur une telle question. Elle estime que les coupoles vont diminuer le rendement des panneaux.

Monsieur Gérald Petit répond que la Municipalité pense que c'est un plus et que les locaux sont loués par l'ASIME.

Monsieur Olivier Virnot se soucie de l'impact sur l'aspect visuel de Lully. A-t-on modifié les plans?

Monsieur Alain Strauss répond que nous ne voyons pas les coupoles ni les panneaux solaires. Les capteurs seront plus hauts que les coupoles.

Madame Christine Walker demande pourquoi la Municipalité n'a pas fait deux préavis? Aussi, pourquoi les coupoles auraient été proposées par une personne de l'extérieur?

Monsieur Strauss répond que nous votons pour le tout avec ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 16 juin 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 04/2014,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis.
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 51'500.- .
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de Fr. 51'500.- par un prélèvement au fonds de réserve pour les bâtiments (compte 9282.13).

Accepté à une la majorité, 3 avis contraires, 2 abstentions.

**Préavis municipal No 05/2014 : Travaux de rénovation de la grande salle (Maison de Commune) – demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 212'000.-**

Madame Marlise Holzer présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Madame Caroline Briand.

Le rapport de la commission des finances est lu par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Annia Haselbach trouve que la somme demandée semble excessive.

Monsieur Alain Strauss répond que c'est en fait l'addition de petits chiffres. La surface de la salle est grande et plusieurs espaces seraient améliorées y compris l'entrée, les escaliers, l'électricité, les parois acoustiques et les sanitaires.

Monsieur Harri Wettstein estime que le seul problème serait le bruit et demande si on peut uniquement améliorer la sonorisation?

Madame Marlise Holzer dit que la rénovation de la grande salle était prévue dans le programme de cette législature.

Madame Lise Cretigny demande si on pourrait améliorer les toilettes publiques en bas?

Monsieur Alain Strauss répond que ce pourrait être l'objet d'un autre préavis et ce sera coûteux.

Madame Geneviève Berclaz remarque que la Municipalité n'a pas un plan global que ce n'est qu'un cumul de petits projets. Elle demande si l'on pourrait envisager d'autres usages pour la cantine scolaire?

Madame Marlise Holzer répond que le programme a été déterminé avec une vision globale.

Monsieur Gérald Petit réitère que la maison de commune est un des plus vieux bâtiments et que l'on veut le rafraîchir.

Monsieur Olivier Virnot dit que la salle est en excellent état et que nous pourrions éviter le luxe de la refaire. Le problème reste avec l'acoustique.

Madame Christine Walker voudrait savoir les statistiques de l'utilisation de la cuisine dans les locations par année.

Madame Holzer répond que la cuisine est très souvent utilisée. Par exemple, pour le repas des aînés et les anniversaires. On profite souvent d'utiliser la salle communale pour une réception plus soignée.

Madame Fabienne Sendall remarque que l'équipement de la cuisine est excellent.

Monsieur Virnot remarque le mobilier est très bien et demande pourquoi l'on changerait?

Madame Holzer répond que le mobilier date de 30 ans et que les tables pourraient servir dans les cantines scolaires dans le groupement de l'ASIME.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 05/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 16 juin 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 05/2014,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Ouï le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide de refuser:

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches décrites dans ledit préavis.
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 212'000.- .
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de Fr. 212'000.- par un prélèvement au fonds de réserve pour les bâtiments (compte 9282.13).

Refusé à la majorité, 29 avis contraires, 20 avis pour et 10 abstentions.

**Préavis municipal No 06/2014 : Construction de 2 salles de classe supplémentaires – demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 28'000.- pour le mobilier des deux salles**

Monsieur Gérald Petit présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente Assemblée.

Le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis est lu par Madame Valérie Mutschler.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.



Madame Danièle Coppex demande si la qualité du matériel est bonne. Vu l'intervention du directeur des écoles dans le préavis 04/2014, elle voudrait savoir si le directeur a pu être consulté ou les maîtresses?

Madame Marlise Holzer répond que Monsieur Corday, directeur, a été actif dans la décision des matériaux et que les maîtresses ne participent pas à ces décisions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 06/2014 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 16 juin 2014,
- Vu le préavis de la Municipalité No. 06/2014,
- Ouf le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Ouf le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide:

- D'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition du mobilier scolaire décrit dans le présent préavis.
- De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr. 28'000.- .
- De financer ce montant par la trésorerie courante.
- D'amortir l'investissement de Fr. 28'000.- par un prélèvement au fonds de réserve pour les bâtiments (compte 9282.13).

Accepté à l'unanimité.

### **Divers & Propositions Individuelles**

Monsieur Harri Wettstein demande à la Municipalité d'éclaircir la cohérence sur le paiement de la taxe poubelle pour les associations ou les entreprises en attente d'activité.

Monsieur Oswald Krieg répond que le Conseil général a approuvé la gestion de déchets et que toute entreprise paie cette taxe.

Monsieur Emile Tasev demande si l'on paie le TVA dans la taxe poubelle?

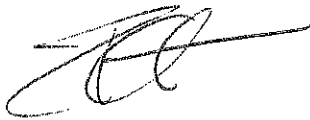
Monsieur Daniel Rochat répond que cela dépend du chiffre d'affaires par section et si le total ne dépasse pas Fr. 100'000.-

Madame Annia Haselbach demande s'il y aurait une subvention communale concernant la pose des panneaux solaires sur les habitations?

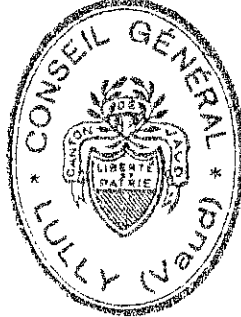
Monsieur Lionel Pesenti demande une réflexion de la Municipalité

La parole n'étant plus demandée, il est 21h35. Monsieur Fabien Coucet remercie la Municipalité et les conseillers et les invite à consulter le site de la commune pour avoir les prochaines dates des séances du Conseil Général. Il clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 28 septembre 2014

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Mireille SCHMID